

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2017.0055/DP/SG du 4 décembre 2017  
de la présidente de la Haute Autorité de santé portant délégation**

NOR : HASX1730956S

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu l'article 16 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes;

Vu le décret du Président de la République du 4 décembre 2017 portant nomination de la présidente de la Haute Autorité de santé,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente est donnée à M. Dominique Maigne, directeur de la Haute Autorité de santé, à l'effet de présider les instances représentatives du personnel et de signer, au nom de la présidente de la Haute Autorité de santé, tout acte relatif à la direction et à la gestion des services de la Haute Autorité de santé.

#### Article 2

La présente décision prend effet le 4 décembre 2017 et sera publiée sur le site Internet de la Haute Autorité de santé ainsi qu'au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 4 décembre 2017.

*La présidente de la Haute Autorité de santé,*  
Pr D. LE GULUDEC